



Mont de Marsan, le 1er avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Installation du Comité d'Appui PAC

La campagne de déclaration PAC (Politique Agricole Commune) aura lieu du 27 avril au 9 juin 2015. Elle revêt cette année des caractéristiques particulières compte tenu de la mise en œuvre de la réforme du dispositif.

La nouvelle PAC modifie les critères d'attribution des aides avec notamment le verdissement de la PAC (assolement, couvert hivernal et Surfaces d'Intérêt Écologique) et le paiement redistributif pour les 52 premiers hectares. A ceci s'ajoute un critère de convergence qui vise à harmoniser le montant des aides vers une moyenne nationale.

Il est indispensable que tous les agriculteurs puissent être en mesure de procéder aux formalités dans les meilleures conditions possibles dans ce contexte de nouveautés et de délais contraints.

Afin d'organiser et faciliter les échanges et assurer ainsi le meilleur appui aux exploitants agricoles, le Préfet des Landes a mis en place un comité de suivi destiné à accompagner les déclarants. Sous sa présidence, il regroupera la chambre départementale d'agriculture, les organisations professionnelles, les centres de gestion et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Il est impératif que les déclarations de surfaces 2015 passent par la télé-déclaration sur le portail **Télépac** (www.telepac.agriculture.gouv.fr) qui guide et sécurise la déclaration. Il facilite l'instruction des dossiers dans les délais, permettant de payer les aides selon le calendrier fixé.

Comme par le passé, la DDTM des Landes va fortement renforcer les équipes chargées de l'instruction, et assurer l'accompagnement des agriculteurs par le biais de la hot-line téléphonique :

N° vert 0 800 221 371

Contact technique :
ddtm-sea@landes.gouv.fr

Contact Presse :

Marion DOURTHE : 05 58 06 58 14 ; 06 32 63 68 82
marion.dourthe@landes.gouv.fr
Thierry MORIER : 05 58 06 72 49 ; 06 37 04 61 13
thierry.morier@landes.gouv.fr